

Règlement de fonctionnement du festival d'écriture 2018

Article 1 :

Le festival d'écriture est ouvert aux Brunoyens, à ceux qui travaillent dans la commune, aux jeunes qui y sont scolarisés et aux habitants des villes limitrophes de Brunoy. Il a pour but de favoriser l'écriture personnelle et créative ainsi que des échanges à partir de celle-ci. Vous avez au moins 7 ans et êtes volontaires pour participer.

Article 2 :

Vous écrivez seul ou en groupe, en langue française. Vous proposez jusqu'à deux textes maximum à l'association L' « ECLER » des Bosserons, sans en attendre de rémunération, **entre le 1er décembre 2017 et le 31 mars 2018**. Vous vous engagez à être présent(e) lors de l'exposition/ remise des prix qui se déroulera le 9 juin 2018 à Brunoy ou à être représenté(e).

Article 3 :

Si vous hésitez ou que vous n'êtes pas très à l'aise avec l'écrit, parlez-en. Une structure proche de chez vous pourra peut-être vous encourager, vous aider à vous exprimer ou à transmettre un texte sans erreur de Français. Si vous avez déjà publié, merci de bien vouloir en informer l'association.

Article 4 :

Vos textes, rédigés uniquement côté recto de la feuille, sont en rapport avec le thème « Histoires et lettres de nos moulins ». Vous choisissez le genre et la forme qui vous conviennent (récit réel ou imaginaire, nouvelle, témoignage, conte, poésie...). Vos productions peuvent être illustrées (dessins, photos, peinture...) ou accompagnées de musique. Elles sont manuscrites ou présentées avec l'outil informatique mais dans tous les cas, elles sont lisibles. Elles n'excèdent pas 10 pages. Vous pouvez également choisir des **cartes postales** en lien avec le thème.

Article 5 :

N'indiquez pas vos nom et prénom sur vos écrits mais remplissez obligatoirement un bulletin de participation. Vous transmettez ce bulletin dès à présent à l'association ou avec le(s) texte(s) par voie postale + un enregistrement numérique de votre production par mail à eclerbosserons@gmail.com (*sauf cartes postales*). L'accord d'un parent ou du responsable légal est nécessaire si vous êtes mineur.

Article 6 :

Vous écrivez pour délivrer un message. Vous concourez également pour l'attribution de « plumes » (premiers prix) ou de « palmes » (mentions décernées par le jury). Que vous soyez lauréat ou pas, vous acceptez de voir vos productions exposées à Brunoy et publiées dans différents supports d'information dont Internet (sites de l'association et de la ville notamment), avec votre nom - prénom ou votre pseudonyme, voire votre photo qui pourrait être prise lors de la remise des prix.

Article 7 :

Vous présentez des productions qui ont du sens. Si elles font état d'opinions politiques ou religieuses, de propos racistes, d'incitations à la haine ou à la débauche et de revendications, elles ne seront pas retenues par l'association.